



Lyon 3e
cours de la Liberté , rue de Bonnel , 106 rue Pierre-Corneille , rue Servient

Préfecture

Références du dossier

Numéro de dossier : IA69002126
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2006
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire de la Ville de Lyon
Degré d'étude : monographié

Désignation

Dénomination : préfecture

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : 1999, AI, 2

Historique

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle ()
Auteur(s) de l'oeuvre : Antonin Louvier (architecte départemental, attribution par travaux historiques),
Miaudre (marbrier, attribution par source), Breton (sculpteur, attribution par source), Bayol (sculpteur)

Description

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'oeuvre : à signaler
Protections : inscrit MH partiellement, 1981/10/26
Les façades et les toitures ; le grand escalier à double révolution ; les pièces suivantes avec leur décor : la salle du Conseil Général, le salon Jaune (ou salon Carnot), le salon Sud, le grand salon, le salon nord, la salle à manger, le grand salon des appartements privés, la chambre présidentielle : inscription par arrêté du 26 octobre 1981
Statut de la propriété : propriété publique

Annexe 1

Lettre d'Antonin Louvier, architecte départemental, à Monsieur le Secrétaire général, Lyon, le 26 juin 1888

AD 69, 10 M 246 (syndicat des sculpteurs sur bois, ouvriers, 1875)

Département du Rhône. Construction d'un hôtel de préfecture. Cabinet de l'architecte. Agence des travaux : cours de la Liberté, 17. Lyon, le 26 juin 1888. Objet : ouvriers sculpteurs italiens.

Monsieur le Secrétaire général,

Je m'empresse de répondre à la communication qui m'a été faite, de votre part, de la lettre ci-jointe à vous adressée par votre collègue Monsieur le Secrétaire général de la police ; lettre relative à l'emploi dans les travaux de l'hôtel de préfecture d'ouvriers sculpteurs d'origine italienne, à l'exclusion des ouvriers Français.

1° Les ouvriers français ne sont point exclus des travaux, et le jour où j'en fis le contrôle en présence de Mons^r le Président de la Commission départementale, il n'y avait que 3 Italiens sur 18 ouvriers.

2° Il est faux que Messieurs Miaudre et Breton aient passé leur entreprise à des sous-traitants. (Mons^r Miaudre a pour associé Mons^r Bayol son gendre dont le nom figure dans le marché autorisé) ni l'un ni l'autre n'ont cédé leur entreprise ; ils ont exécuté eux-mêmes leur modèle sous mes yeux. Ils ont, comme toujours, fait marché avec divers ouvriers pour la mise à exécution de ces modèles. Parmi ces ouvriers, Mons^r Breton a deux italiens très habiles auxquels il fait exécuter les 14 chapiteaux composites du grand escalier, et dont l'un habite Lyon depuis vingt-cinq ans. Monsieur Causse s'est rendu compte de l'importance de ce travail qu'on ne peut faire terminer que par ceux qui l'ont mis en œuvre.

Mons^r Bayol avait un ouvrier italien, il l'a, sur ma demande, retiré du chantier pour l'occuper dans son atelier.

3° Il n'existe, dans le cahier des charges, aucune clause réservant le travail aux ouvriers français ni interdisant l'emploi d'ouvriers étrangers.

4° Je n'ai pas à intervenir, du point de vue du salaire, dans les marchés passés entre les entrepreneurs et leurs ouvriers mais je dois reconnaître que les ouvriers sculpteurs italiens sont généralement plus habiles que les ouvriers français, et j'ai dû faire renvoyer un de ces derniers pour cause d'incapacité.

En résumé les ouvriers Français sont quatre fois plus nombreux que les étrangers et Mons^r Breton a demandé qu'on l'autorisât à faire achever par l'Italien qui les a commencées les sculptures du grand escalier après quoi il le retirera du chantier de la Préfecture.

Ainsi que je l'ai exposé plus haut, j'ai eu l'honneur il y a 15 jours, de m'entretenir de cette affaire avec Monsieur Causse auquel j'ai remis une note, à peu près pareille à celle-ci et qu'il a dû communiquer à Monsieur le Président de la Commission de contrôle,

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus dévoués,

signé : Aⁿ Louvier

Illustrations



Elévations ouest et nord
Phot. Eric (reproduction) Dessert
IVR82_20006900022XB



Elévation ouest
Phot. Eric (reproduction) Dessert
IVR82_20006900023XB



L'escalier d'honneur
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900075P



Vue d'ensemble des grands salons
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900074P



Vue partielle des grands salons
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900073P



Les grands salons : porte d'entrée sud
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900071P



Les grands salons : porte d'entrée sud surmontée du Triomphe de la Ville de Lyon, par Léon Comerre
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900072P



Premier étage, salon nord, cheminée et peinture, par Tony Tollet, 1893
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900070P



Premier étage, salle à manger, cheminée et peinture de Nicolas Sicard : Diane et ses compagnes, 1892
Phot. Jean-Marie Refflé
IVR82_19796900078P

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation du secteur d'étude Lyon (IA69004589) Rhône-Alpes, Rhône, Lyon

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Véronique Belle

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon

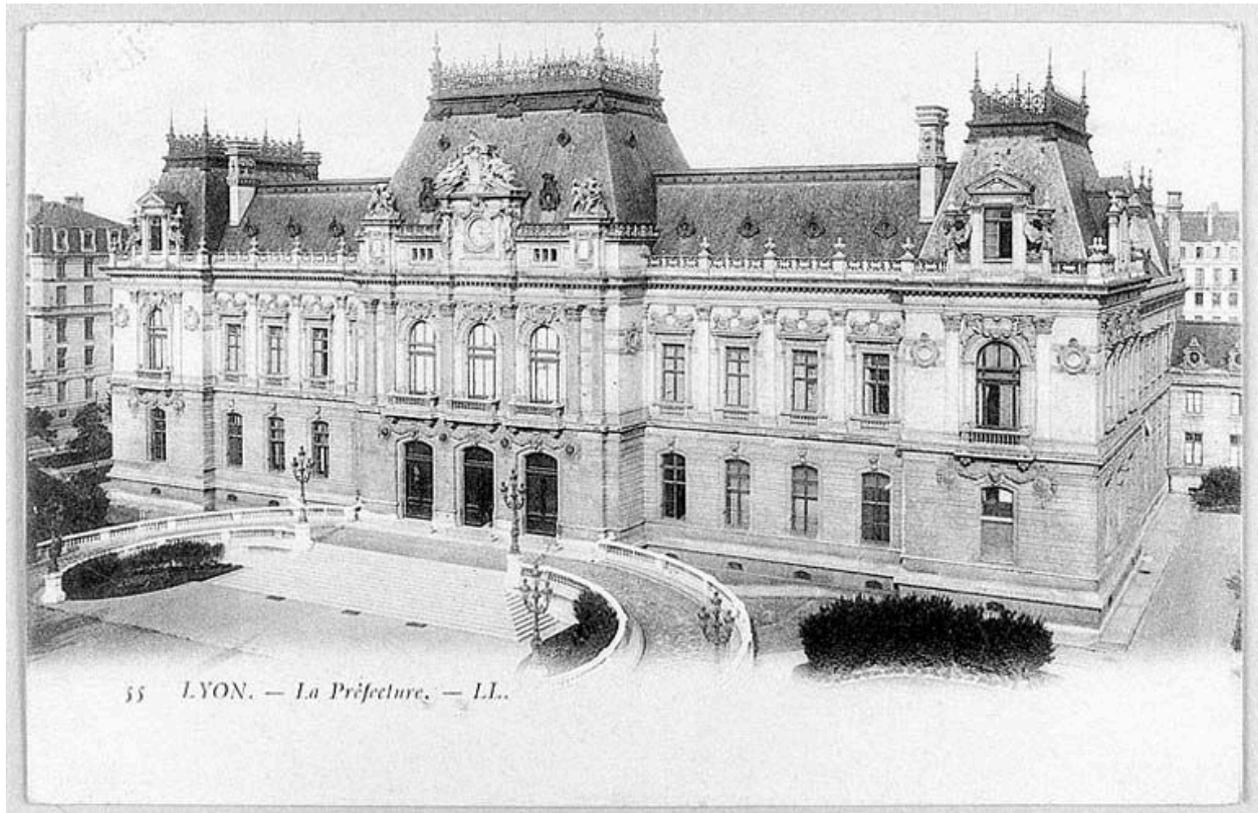


Elévations ouest et nord

IVR82_20006900022XB

Auteur de l'illustration : Eric (reproduction) Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Elévation ouest

IVR82_20006900023XB

Auteur de l'illustration : Eric (reproduction) Dessert

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'escalier d'honneur

IVR82_19796900075P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des grands salons

IVR82_19796900074P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue partielle des grands salons

IVR82_19796900073P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les grands salons : porte d'entrée sud

IVR82_19796900071P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les grands salons : porte d'entrée sud surmontée du Triomphe de la Ville de Lyon, par Léon Commerre

IVR82_19796900072P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Premier étage, salon nord, cheminée et peinture, par Tony Tollet, 1893

IVR82_19796900070P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Premier étage, salle à manger, cheminée et peinture de Nicolas Sicard : Diane et ses compagnes, 1892

IVR82_19796900078P

Auteur de l'illustration : Jean-Marie Refflé

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation